ASSEMBLÉE
DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE
10 mars - 10 octobre 2025
Assemblée des Français de l'étranger

Rapport des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger

Remis à Madame Eléonore Caroit, ministre déléguée chargée de la Francophonie, des Partenariats Internationaux et des Français de l'étranger

Mars 2026

Table des matières

Edito de Mme Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger 1

1) Déroulement des Assises..... 3

2) Présentation de la plateforme d'intelligence artificielle Panoramic 13

3) Thématiques traitées..... 14

4) Contribution des experts..... 19

5) Témoignages de panélistes.....22

6) Les propositions des Assises.....26

Conclusion des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger par M. Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires Sociales, du Monde Combattant, de l'Emploi et de la Formation.....32

A la demande du Gouvernement, l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) a organisé, de mars à octobre 2025, **les Assises de la Protection Sociale des Français de l'étranger**. Cette initiative visait à engager une réflexion collective et participative sur l'avenir des dispositifs de protection sociale destinés aux trois millions de Français résidant à l'étranger. Ce travail a permis de recueillir les témoignages, les besoins et les propositions des publics concernés, des associations, des élus et des experts, afin de formuler des recommandations concrètes pour améliorer les dispositifs existants.

Edito de Mme Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y a des moments où une assemblée se hisse au-dessus d'elle-même. Où elle cesse d'être seulement un lieu de délibération pour devenir un espace de transformation.

Les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger font partie de ces moments pour l'Assemblée des Français de l'Étranger.

Lorsque, en mars 2025, le ministre délégué chargé des Français de l'étranger activait formellement l'article 12 de la loi du 22 juillet 2013, il ne s'agissait pas d'une simple saisine administrative, mais d'une responsabilité confiée à notre Assemblée : dresser un état des lieux lucide, écouter, comprendre, proposer, et redonner la parole à celles et ceux qui vivent la France depuis ailleurs au quotidien dans un monde en plein renouveau.

Pendant sept mois, élus, administrations, experts, associations, parents, professionnels et citoyens volontaires ont travaillé avec rigueur, honnêteté, et parfois avec ce supplément d'âme qui fait les grandes œuvres collectives. Nous avons consulté, débattu, enquêté, analysé les pratiques, entendu les témoignages. Nous avons surtout accepté d'affronter le réel : celui d'une communauté de plus en plus diverse, parfois fragilisée, souvent résiliente, toujours engagée. Une communauté qui mérite une protection sociale lisible, juste et accessible.

Ces Assises n'ont pas été un exercice convenu. Elles ont été un acte démocratique important, un processus unique de participation citoyenne pour et par les Français de l'étranger.

Trois thèmes ont structuré cette démarche : les aides sociales directes et indirectes ; les aides à la scolarité ; l'avenir de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE). Plus de 12 000 citoyennes et citoyens ont répondu au questionnaire, plus de 50 réunions locales se sont tenues, près de 900 interactions ont été enregistrées sur la plateforme numérique et un panel citoyen inédit a priorisé 355 contributions, sincères et éclairantes.

La Commission nationale du débat public a garanti la transparence, la méthode et la qualité démocratique de ce processus. Notre institution a démontré qu'elle savait se renouveler, se réinventer, et surtout faire vivre la parole citoyenne.

Le présent rapport est la traduction fidèle de ces travaux. Il ne s'agit pas d'un catalogue de vœux pieux : il s'agit de propositions argumentées, structurées,

priorisées; d'un outil qui engage, d'un document qui éclaire, d'un texte qui oblige désormais décisionnaires politiques et législateurs.

À celles et ceux qui liront ces pages, je veux dire ceci : ne voyez pas dans ce rapport un aboutissement, mais un point de départ. Car le travail commence maintenant.

L'Assemblée des Français de l'Étranger formule trois demandes claires : la transmission des propositions citoyennes à l'ensemble des décideurs publics ; l'examen attentif des 36 propositions priorisées par le panel citoyen ; la création d'un comité de suivi associant Gouvernement, parlementaires, administrations et représentants de l'AFE, piloté par la Commission des affaires sociales.

Je veux remercier les élus, les experts, la CNDP, les associations, les institutions scolaires et sociales, les administrations, et surtout les citoyens qui ont pris le temps de participer à cet exercice inédit. Les Françaises et Français établis hors de France sont une richesse et un moteur d'influence. Ils méritent un système de protection sociale à la hauteur de ce qu'ils apportent à notre pays.

Je leur dédie ce rapport. Qu'il devienne, pour nous tous, un guide, une boussole et un engagement.

1) Déroulement des Assises

La France est l'un des rares pays à s'être doté d'un dispositif d'aides directes et indirectes à caractère social au bénéfice de ses citoyens résidant à l'étranger et inscrits au registre des Français établis hors de France. L'ensemble de ces aides sociales est financé depuis le programme 151 « Français de l'étranger et administration consulaire » du budget du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

S'il n'existe pas de politique sociale au bénéfice des Français de l'étranger au sens du code de l'action sociale et des familles, qui pose en son article L.111-1 la résidence en France comme condition nécessaire pour le bénéfice de ses dispositions, l'article L.121-10-1 de ce même code dispose toutefois que les « Français établis hors de France (…) peuvent bénéficier, sous conditions, de secours et aides prélevés sur les crédits d'assistance aux Français établis hors de France du ministère des affaires étrangères et d'autres mesures appropriées tenant compte de la situation économique et sociale du pays de résidence ». Il ne s'agit donc non pas de droits mais de mesures gracieuses du MEAE.

En 2025, la France a ainsi consacré près de 132 M€ à l'accompagnement et à la protection sociale des Français établis hors de France.

Genèse des Assises

Suite à un appel cosigné par 136 conseillères et conseillers des Français de l'étranger et à des échanges intervenus entre les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et 17 Députés et Sénateurs représentant les Français établis hors de France, les élus des Français de l'étranger ont sollicité, par lettre du 1er mars 2024, le ministre en charge des Français de l'étranger, M. Franck RIESTER, conjointement avec le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Stéphane SEJOURNE, afin d'organiser des Assises de la Protection sociale des Français de l'étranger dans le cadre de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE).

Un rapport d'information sur les dépenses d'action sociale destinées aux Français de l'étranger du député de la 9ème circonscription des Français de l'étranger, M. Karim BEN CHEIKH, a été publié en juin 2024.

Une résolution a été présentée par la Commission des Affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation (CASEAC) en séance plénière de la 41ème session de l'Assemblée des Français de l'étranger et adoptée le 17 octobre 2024. Cette résolution visait à demander l'organisation d'Assises tant **participatives**, associant les Françaises et Français de l'étranger, leurs représentants, leur administration et leurs associations, que **prospectives** dans le but de formuler des recommandations et propositions.

Trois questions clés étaient proposées pour structurer les travaux des Assises :

- comment renforcer l'accessibilité de tous les enfants français au réseau d'enseignement français à l'étranger ?
- quels sont les défis et opportunités de l'accompagnement social des Françaises et Français de l'étranger ?
- comment optimiser le volet santé de la protection sociale des Françaises et Français de l'étranger ?

L'AFE, via sa Commission des affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation, a constitué un groupe de travail chargé de formuler des propositions pour accompagner le gouvernement dans la définition de cet exercice.

Par courrier du 15 janvier 2025, le ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'Étranger, M. Laurent SAINT-MARTIN, a donné un avis favorable à l'organisation des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger, conformément à la demande formulée par les élus.

Dans ce courrier, le ministre délégué a sollicité l'AFE, sur le fondement de l'article 12 de la loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français hors de France, afin d'une part de dresser un état des lieux des dispositifs d'aides sociales existants au profit des Français établis à l'étranger, et d'autre part de formuler des propositions sur les améliorations qui pourraient être apportées au dispositif des aides

à la scolarité, à celui des aides sociales directes et indirectes, et au fonctionnement de la Caisse des Français de l'étranger (CFE).

Le 1er février 2025, la présidente de l'AFE, Mme Hélène DEGRYSE, a confirmé l'engagement de l'Assemblée dans cette réflexion, en confiant sa conduite à la Commission des affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation.

Les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger (APS) ont été officiellement ouvertes par le ministre délégué M. Laurent SAINT-MARTIN lors de la 42e session de l'AFE, le 10 mars 2025.

Elles se sont ensuite déroulées du 10 mars au 15 octobre 2025 et se sont articulées autour de trois thématiques :

- les aides à la scolarité, qu'il s'agisse des bourses scolaires ou de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- les aides sociales directes et indirectes et le soutien aux Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité (OLES) ;
- L'avenir de la Caisse des Français de l'étranger (CFE).

Collège d'experts

Dans le cadre des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger, un collège d'experts a été mis en place afin de garantir des débats « constructifs, informés et accessibles à tous ».
Leur mission a reposé sur cinq axes :

- cadrer les thèmes choisis par le Gouvernement en s'assurant qu'ils répondent aux préoccupations des Français de l'étranger,
- assurer la qualité et la rigueur des débats,
- conseiller et expliquer les aspects techniques et juridiques,
- garantir l'impartialité et la diversité des perspectives grâce aux profils variés des experts,
- contribuer à l'élaboration de recommandations à l'issue des débats et des consultations.

Les experts choisis par les élus pour participer au Collège sont :

- **M. Clément CADORET**, Directeur général délégué du centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) jusqu'en mai 2025 et inspecteur des affaires sociales à l'IGAS depuis juin 2025,
- **M. Serge MUCETTI**, administrateur honoraire de l'Etat, ancien Ambassadeur et ancien Consul général,
- **Mme Catherine PAJARES Y SANCHEZ**, membre du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), pour la séquence d'ouverture des Assises,

- **Mme Marie-Christine PELTIER-CHARRIER**, anthropologue, chercheure associée à l'Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain de l'EHESS-CNRS, pour la séquence d'ouverture des Assises,
- **M. Eric SIGNARBIEUX**, Délégué général de l'UNCCAS - Union nationale des centres communaux d'action sociale.

La Commission nationale du débat public

La CNDP a été associée aux travaux des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger via des garants chargés d'émettre un avis méthodologique relatif à la participation du public à l'exercice. En effet, les élus ont souhaité organiser celles-ci dans un format inspiré du Grand Débat National afin d'établir un état des lieux des thématiques, d'organiser des consultations citoyennes dans les circonscriptions et de proposer des recommandations.

Trois garants ont été désignés par décisions n° 2025 / 36 / ASSISES DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER / 1 du 5 mars 2025 et n° 2025 / 57 / ASSISES DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER / 2 du 19 mars 2025 de la CNDP pour émettre un avis à caractère méthodologique relatif à la participation du public dans le cadre des assises de la protection sociale des Français de l'étranger : Mme Renée AUPETIT, Mme Nathalie DURAND et M. Jean-Michel ALONZEAU.

Panel citoyen

Afin de renforcer la parole citoyenne et d'associer plus étroitement la société civile au processus consultatif des assises, l'AFE a également mis en place un panel citoyen.

Les citoyens ayant répondu à l'appel ont été répartis en trois ateliers reprenant chacun les trois thématiques des Assises afin d'examiner et de prioriser les propositions formulées au cours des réunions publiques, des conseils consulaires dédiés, des webinaires, et sur la base de toutes les contributions reçues en ligne (questionnaires, cahiers d'acteurs, etc.).

Chaque atelier a été composé d'un panel tiré au sort de 16 citoyens ainsi que d'un représentant d'association d'utilité publique, un chercheur, un étudiant, un représentant de l'administration et un garant de la CNDP.

Un premier atelier s'est tenu fin septembre 2025 afin de définir les critères de sélection des propositions pour sélectionner entre 22 et 25 propositions par thématique. Douze propositions ont ensuite été classées par ordre de priorité dans le cadre d'un vote pour chacune des trois thématiques, afin d'arriver à 36 propositions finales. 241 votants ont été recensés.

Actions engagées lors des assises de la protection sociale des Français de l'étranger

A l'occasion du lancement des Assises lors de la 42ème session de l'AFE, des auditions publiques ont été menées de la directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, Mme Pauline CARMONA ; de représentants de la CFE, Mme Isabelle FREJ, présidente du conseil d'administration, et M. Eric PAVY, directeur général ; et de la directrice générale de l'AEFE, Mme Claudia SCHERER EFFOSSE. Ont également été auditionnées, Mme Armelle BEUNARDEAU, directrice du Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS) et Mme Anne-Gaëlle CASANDJIAN, cheffe de la division des affaires communautaires et internationales (DACI) de la direction de la sécurité sociale (DSS).

Les auditions sont disponibles sur la chaîne Youtube de l'AFE aux jours des 10 et 12 mars 2025 (42ème session).

Le MEAE, à travers la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE), s'est pleinement mobilisé pour appuyer l'organisation et le suivi des Assises : coordination logistique, gestion des invitations et des réunions, communication, élaboration de supports, etc.

Organisation de webinaires

Plusieurs webinaires ont été organisés afin d'alimenter la réflexion publique :

- 13 mars : Table ronde : focus aides sociales directes et indirectes en présence de Mme Amélia LAKRAFI, députée de la 10ème circonscription des Français établis hors de France, de M. Karim BEN CHEIKH, député de la 9ème circonscription des Français établis hors de France, de M. Eric SIGNARBIEUX (expert), de Mme Sabrina BARGEOLLE, assistante sociale auprès du Consulat général de France à Buenos Aires, de Mme Vicky HAKIME, présidente de la Société de Bienfaisance de Beyrouth (OLES), et de M. Eric TECHER, président du Centre français d'entraide et de solidarité de Morondava (OLES) ;
- 2 juin : Dialogues croisés sur les AESH avec le ministre délégué, M. Laurent SAINT-MARTIN, et en partenariat avec la FAPEE ;
- 13 juin : Quel avenir pour la CFE ? en présence de Mme Eléonore CAROIT, députée de la 2ème circonscription des Français établis hors de France, de Mme Sophie BRILLANTE GUILLEMONT, sénatrice des Français établis hors de France, de Mme Isabelle FREJ, présidente du conseil d'administration de la CFE, de M. Eric PAVY, directeur général de la CFE, de M. Christian OYARBIDE, président de Mutlog, de Mme Bérangère EL ANBASSI, vice-présidente de Français du monde ADFE et de M. François PENGUILLY, chef du service des Français à l'étranger ;
- 4 juillet : Webinaire spécial éducation : un enseignement accessible à tous les Français de l'étranger en présence de Mme Anne GENETET, députée de la 11ème circonscription des Français établis hors de France, de Mme Hélène CONWAY-MOURET, sénatrice des Français établis hors de France, de Mme Mathilde OLLIVIER, sénatrice des Français établis hors de France, de Mme Samantha

CAZEBONNE, sénatrice des Français établis hors de France, de Mme Christelle CHATRIAN-GOMEZ, cheffe de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale, de Mmes Raphaëlle DUTERTRE et Myriam LORY, représentantes de l'AEFE, de M. Jaime PEYPOCH, secrétaire général de l'association Français du monde – ADFE, de Mme Bérangère EL ANBASSI, vice-présidente de Français du monde ADFE, de Mmes Catherine BABILLON et Corinne TRUFFIER, représentantes de la FAPEE ;

- 8 septembre : Présentation du rapport de la mission conjointe IGAS-IGF d'évaluation du modèle économique de la CFE, en présence du ministre délégué M. Laurent SAINT-MARTIN.

Ces webinaires sont en ligne sur la chaine Youtube de l'AFE.

Réunions avec le collège d'experts et les parlementaires

Des réunions entre conseillers des Français de l'étranger et parlementaires des Français de l'étranger ont été organisées entre juillet et septembre 2025 sur chacune des thématiques des Assises. Ces rencontres visaient à présenter l'avancée des travaux et recueillir la parole des législateurs.

Des réunions avec les élus, le collège d'experts et la CNDP se sont également tenues tout au long de ces Assises pour assurer la coordination et le pilotage des travaux.

Communication

Un logo et un clip vidéo de présentation des Assises ont été créés et diffusés par la Direction des Français à l'Etranger (DFAE). Le clip est également disponible sur la chaine Youtube de l'AFE.

Un partenariat média a été établi, avec un budget fixé de 1 000 € par partenaire.

Huit lettres d'information ont été rédigées et diffusées par mail et via le blog des élus de l'AFE (https://tribune-afe.fr/).

La cellule communication de la DFAE a publié deux communications par semaine sur le réseau France Consulaire à partir de juin 2025. Des publications ont été faites régulièrement pour mettre à jour la chaîne YouTube de l'AFE, le site internet et les réseaux sociaux officiels de l'AFE.

La diffusion des informations relatives aux Assises a également été assurée via le compte LinkedIn du SG-AFE officiel ainsi que des comptes personnels des acteurs engagés pour les Assises tant élus que personnel de l'administration.

Site internet et blog

Le nouveau site internet de l'AFE, dont la refonte a été engagée en décembre 2024, a été lancé le 10 mars 2025. Sept rubriques ont été consacrées aux Assises, dont une page d'accueil dédiée, un éditorial du ministre délégué, M. Laurent SAINT-MARTIN, et une interface de contribution citoyenne. Ces pages ont été régulièrement mises à jour.

Les statistiques de consultation des pages dédiées aux Assises depuis leur lancement en mars témoignent de leur intérêt :

- 10 125 vues pour la page d'accueil des Assises,
- 7 243 vues pour « Participer et contribuer »,
- 8 937 vues pour « Votre avis en 5 minutes ».

On compte 7 428 visiteurs uniques pour la partie Assises du site de l'AFE entre le 1er mars et le 4 novembre 2025.

Conseils consulaires, évènements publics, cahiers d'acteurs

Les postes diplomatiques et consulaires, sur instructions de la DFAE, ont veillé à faciliter la tenue de conseils consulaires consacrés à l'une ou l'autre des thématiques des Assises. Ainsi, une trentaine de postes[1] ont communiqué leurs PV de réunion de conseil consulaire, qui sont publiés sur le blog des élus.

10 cahiers d'acteurs ont également été déposés par :

- l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger – AEFE ;
- Mesdames les Sénatrices Mélanie VOGEL et Mathilde OLLIVIER au nom du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires du Sénat ;
- l'Association AFI - Thaïlande (Association de la France en Isan) ;
- l'Association « les mécontents de la CFE » ;
- les conseillers des Français de l'étranger en Allemagne au sujet des bourses scolaires et des aides aux élèves en situation de handicap dans le réseau des établissements de l'AEFE ;
- les conseillers des Français de l'étranger en Allemagne au sujet de l'action sociale, de l'emploi, des retraites et de la CFE ;
- le groupe Indépendants, démocrates et progressistes (IDP) de l'AFE ;
- les conseillers des Français de l'étranger à Rabat ;
- François Roussel, conseiller des Français au Japon (« Vers une protection sociale plus juste et accessible pour les Français de l'étranger ») ;

[1] Alger, Annaba et Constantine, Amsterdam, Athènes, Bruxelles, Budapest, Buenos-Aires, Colombo, Hong-Kong, Istanbul, Hô Chi Minh Ville, Madrid, Mexico, Milan, New-York, Oran, Phnom Penh, Pondichéry, Port-au-Prince, Port-Louis, Rangoun, Rio de Janeiro, Rome, Saint-Domingue, San José, Sao Paulo, Tananarive, Tel Aviv, Tunis, Washington.

- les Écologistes Hors de France (« propositions pour une protection sociale juste et durable »).

14 contributions de parlementaires, citoyens et responsables associatifs ont également été déposées :

- contribution du Sénateur Yan CHANTREL,
- contribution de Mme Chantal PICHARLES, élue des Français en Grèce sur les AESH,
- contribution des élus et les associations de Floride,
- compte rendu webinaire CFE tenu en Thaïlande,
- contribution de l'Association Français du monde-ADFE - Printemps de la 9e circonscription,
- contribution de l'Association Français du monde – ADFE,
- contribution de M. Laurent GOATER, président du conseil consulaire du Portugal,
- contribution des sections Français du monde-ADFE d'Asie/Océanie sur la scolarisation des enfants en situation de handicap,
- contribution individuelle de Mme Martine KUBLER MAMLOUK, Espagne,
- contribution individuelle de M. Edmond SUCHET (Paraguay) : Réflexions critiques sur l'accès aux droits sociaux et aux prestations pour les Français établis hors d'Europe,
- contribution citoyenne du Costa Rica,
- contribution citoyenne de Mme MARTIQUET – Colombie,
- contribution citoyenne de M. Nicolas NOUELLE-PARAT,
- contribution de Ouagadougou.

L'ensemble de ces contributions sont publiées et peuvent être consultées sur le blog des élus : https://tribune-afe.fr/

Plusieurs évènements et réunions publiques (plus de 25 recensés : voir liste en annexe) ont en outre été organisés à travers le monde dans le cadre des Assises.

Intelligence artificielle

Une plateforme d'intelligence artificielle dédiée aux Assises a été lancée le 13 juin. Accessible depuis le site internet de l'AFE, la plateforme « Panoramic » a permis de répondre aux questions des citoyens soucieux de s'informer sur le sujet et de comprendre les enjeux des Assises. Au 9 décembre, elle a comptabilisé 307 visiteurs.

Conférence de consensus

Une conférence de consensus s'est tenue le 10 octobre 2025 à l'Assemblée nationale, à la veille de l'ouverture de la 43ème session de l'AFE le 13 octobre. Elle a réuni les élus des Français de l'étranger dont Mme Anne GENETET, députée de la 11ème circonscription des Français établis hors de France, Mme Mélanie VOGEL, sénatrice

des Français établis hors de France, Mme Eléonore CAROIT, députée de la 2ème circonscription des Français établis hors de France, Mme Mathilde OLLIVIER, sénatrice des Français établis hors de France, M. Karim BEN CHEIKH, député de la 9ème circonscription des Français établis hors de France ainsi que des membres du collège des experts, des citoyens et des partenaires institutionnels.

Cette conférence a permis de présenter les travaux qui se sont tenus durant les six mois des Assises entre les 42ème et les 43ème sessions de l'AFE, ainsi que les propositions qui en sont ressorties.

Au total, pas moins de 355 propositions ont été recensées (celles-ci sont disponibles en ligne sur le blog des élus). Les réunions thématiques en présence des experts et des panélistes ont permis de déterminer jusqu'à 25 priorités par thématique, permettant d'obtenir 70 propositions. Ces dernières ont ensuite été soumises au vote des panélistes, ce qui a conduit à retenir 12 propositions par thématique, soit 36 propositions au total.

Clôture des Assises

Les Assises de la protection sociale ont été clôturées le 15 octobre 2025 lors de la 43ème session de l'AFE en présence de la ministre déléguée auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'étranger, Mme Eléonore CAROIT.

Un avis a été adopté à l'unanimité par l'AFE avec plusieurs demandes dont la transmission des restitutions de ces Assises au gouvernement, au Sénat, à l'Assemblée nationale et au Conseil Economique, Social et Environnemental. Une adresse a également été formulée afin que les décideurs publics étudient les 36 propositions finales. Il est enfin fait mention de la création d'un comité de suivi réunissant des représentants des différentes parties associées, piloté par la CASEAC afin d'assurer la continuité et l'évaluation de cette initiative.

Budget des Assises

Les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger ont mobilisé les élus des Français de l'étranger mais également les services de l'Etat. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'est particulièrement engagé dans ces travaux avec l'investissement des équipes de la DFAE et en particulier du secrétariat général de l'AFE. Un stagiaire dédié au suivi des Assises de la protection sociale a été recruté pour une durée de 6 mois.

Le budget des Assises de la protection sociale s'est élevé à 60 400 euros hors dépenses de personnel de titre 2 (cf. tableau).

Communication	4 838 €
Plateforme Panoramic	23 550 €
Solution de vote	1 068 €
Frais de restauration	470 €
Audiovisuel et sonorisation Conférence de consensus	19 644 €
Location salle Assemblée Nationale	3 000 €
Cocktail Conférence de consensus	4 453 €
Défraiement Conférence de consensus	3 380 €
TOTAL*	**60 403 €**
* des paiements sont encore en cours et le montant pourrait varier à la marge	

2) Présentation de la plateforme d'intelligence artificielle Panoramic

La plateforme Panoramic, mise en place en juin 2025, a enregistré 963 requêtes entre les mois de juin et octobre 2025 dont une part significative (560) correspondait à des questions ouvertes posées via la barre de question libre, contre 403 clics sur les boutons thématiques.

Deux types d'interactions sont à distinguer : les questions ciblées pour plus de la moitié des utilisateurs et souvent liées à leurs préoccupations personnelles, ou de véritables conversations avec l'IA avec de multiples questions.

Les utilisateurs ont majoritairement interrogé Panoramic sur les sujets des Assises. La plateforme a ainsi été utilisée comme un outil d'information qui a permis aux citoyens de mieux comprendre les enjeux abordés.

En termes de fiabilité des réponses de la plateforme, dans la plupart des cas, l'intelligence artificielle a fourni des réponses documentées et vérifiées, basées sur le corpus validé par la CNDP.

Le déploiement de cet outil a donc permis de fournir des réponses claires et vérifiées sur des sujets complexes pour des citoyens cherchant à s'informer.

3) Thématiques traitées

a. Les aides sociales directes et indirectes par le rapporteur M. Alexandre BARRIERE-IZARD
Corapporteurs : Denis GLOCK, Catherine PASCAL

Le sujet des aides sociales directes et indirectes fait partie intégrante de la solidarité française à l'étranger. C'est un pilier discret, parfois méconnu, mais essentiel pour accompagner les Français qui traversent des périodes de fragilité, qu'il s'agisse de difficultés économiques, de handicap, de dépendance ou simplement d'isolement.

Ces aides ne sont pas seulement des dispositifs administratifs : elles traduisent l'engagement collectif de notre communauté à ne laisser personne de côté, où qu'il vive dans le monde. Elles témoignent de la continuité du lien républicain, même au-delà des frontières.

Les travaux menés dans le cadre des Assises ont mis en évidence des attentes fortes : plus de simplicité, plus d'équité, et une meilleure information. Beaucoup de nos compatriotes ignorent encore leurs droits ou découvrent trop tard l'existence de ces dispositifs. C'est pourquoi l'un des axes majeurs est la clarté : clarifier les critères, alléger les démarches, uniformiser les procédures, et surtout mieux diffuser l'information à chaque étape de la vie à l'étranger.

Le rôle des OLES, les organismes locaux d'entraide et de solidarité, est apparu comme central. Ces structures incarnent la solidarité de proximité : elles complètent l'action consulaire et apportent une aide humaine, concrète, au plus près du terrain. Leur reconnaissance et leur financement durable font partie des propositions clés, tout comme le renforcement de la coordination entre OLES, consulats et élus.

Certains seront peut-être surpris que certaines propositions, notamment sur les OLES ou sur la réforme du taux de base, n'aient pas été retenues. Mais il fallait faire des choix, et ces choix ont été ceux du panel.

Les propositions issues de ce travail ne prétendent pas être parfaites. Mais comme nous, elles sont à image humaine : sincères, constructives, et guidées par une même volonté : celle de renforcer la solidarité entre Français, où qu'ils soient.

Je tiens à exprimer un remerciement particulièrement appuyé à mes deux corapporteurs, Catherine PASCAL et Denis GLOCK, pour la qualité de leur travail et l'esprit de coopération qui a guidé chaque étape de cette mission. Merci à toutes celles et ceux qui, chacun à leur niveau, ont contribué à cette réflexion, par leurs expériences, leurs idées, leurs témoignages.

Ensemble, nous posons les bases d'un système d'entraide plus clair, plus équitable et plus fidèle à l'esprit de fraternité qui unit la France à ses citoyens à travers le monde.

b. Les aides à la scolarité : les bourses scolaires et l'accompagnement des élèves en situation de handicap par la rapporteur Mme Chantal PICHARLES Corapporteurs : Alexandre COL, Stephanie LE VAILLANT

Les aides à la scolarité recouvrent deux dispositifs d'aides complétement différents (par leur ancienneté, le public concerné, les démarches, le budget …) mais réunis dans le cadre des missions de service public confiées à l'AEFE pour une cause commune : la scolarisation et l'inclusion de milliers d'enfants français dans le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, dans un contexte de hausse des frais de scolarité.

Or, ces dernières années, ces deux dispositifs essentiels peinent à remplir leurs objectifs et de nombreuses familles en sont exclues, voire s'auto-excluent :

- les demandes de bourses scolaires diminuent ;
- les demandes de prise en charge des AESH, instaurées en 2019, augmentent fortement depuis 2022, mais le versement des aides est tardif et le statut des AESH reste très précaire.

Pour répondre à la demande du Ministre délégué, depuis février se sont d'abord mis en place éléments et événements propices à la bonne information et à la connaissance

de divers aspects de nos thèmes, accessibles au grand public sur le site et sur la chaîne Youtube de l'AFE : constitution d'un fonds documentaire avec textes, rapports parlementaires, circulaires … ; état des lieux des deux dispositifs présentés par la direction de l'AEFE ; deux tables rondes au Sénat réunissant parlementaires, AEFE, MASAS, associations … ; conseils consulaires, réunions citoyennes, rencontres avec les parlementaires, établissements scolaires et postes consulaires, etc.

En septembre, plus de 160 propositions recensées par la garante de la CNDP ont été présentées et discutées lors des deux ateliers - citoyens où ont été sélectionnées 25 propositions consensuelles et où a également été composé un "panier de propositions" remis au GT (groupe de travail) qui se penche sur la refonte de l'instruction des bourses scolaires ("panier" en annexe).

Je voudrais ici remercier sincèrement mes collègues Stéphanie LE VAILLANT et Alexandre COL, co-rapporteurs, qui ont représenté la Commission enseignement de l'AFE dans cette mission et ont apporté soutien, savoir-faire, avis inspirés - dont l'utilisation de la devise de la France "Liberté - Egalité - Fraternité" qui a accompagné nos ateliers et déterminé les échanges et choix des panélistes.

Les attentes sont grandes : meilleure communication, besoin de transparence, importance d'une vision sur plusieurs années des frais de scolarité et du reste à charge, simplification du parcours labyrinthique pour la reconnaissance et la prise en charge du handicap, alignement des critères d'attribution des prises en charge des AESH sur le modèle national, amélioration du statut juridique et social des AESH via un contrat reconnu localement …

La participation citoyenne montre l'intérêt et la confiance envers notre modèle d'enseignement, le besoin de le retrouver de par le monde.

Il a paru fondamental de prioriser l'intérêt supérieur de l'enfant et la mixité sociale dans le réseau de l'enseignement français de l'étranger grâce à une refonte de l'instruction spécifique des bourses scolaires et à un budget préservé.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à éclairer les travaux, à partager leurs expériences et leurs propositions pour un système plus efficace, plus inclusif, au plus près de la situation des familles françaises résidant à l'étranger.

La réflexion a été engagée, un socle proposé pour que tous nos enfants, où qu'ils soient, puissent, sans obstacle, vivre et faire vivre les valeurs de la République française dans les établissements scolaires français du réseau AEFE.

c. L'avenir de la Caisse des Français de l'étranger par le rapporteur M. Franck BARTHELEMY
Corapporteurs : Khadija BELBACHIR-BELCAID, Michèle GIRAUD-MALIVEL

En France, le coût de la santé représente, en 2024, 333 milliards d'euros, soit 11.4% du PIB. Il est essentiellement financé par des cotisations sociales obligatoires et de l'impôt et taxes affectés (CSG, CRDS et TVA). Les trois millions de Français de l'étranger ne bénéficient pas du modèle national. Certains bénéficient des systèmes de protection « santé » de la protection sociale des pays dans lesquels ils vivent. D'autres doivent assumer leur protection « santé » par le biais de cotisations volontaires versées, par exemple, à la CFE.

La CFE, créée dans les années 1980, répondait à un besoin spécifique des grandes entreprises françaises qui envoyaient nombreux leurs salariés conquérir les marchés à l'exportation. La CFE devait assurer la continuité des droits sociaux des salariés expatriés aux frais des entreprises.

Quarante plus tard, le modèle a changé. Les grandes entreprises n'envoient plus autant de salariés expatriés à travers le monde. La CFE a de nouveaux clients : des Français résidents permanents, installés à l'étranger pour travailler sous contrat de droit local ou pour vivre une retraite heureuse. Ces clients ne cotisent plus au régime général de la sécurité sociale. Ils adhèrent volontairement à des « assurances santé », la CFE étant l'option la plus proche du système de protection sociale français. Ils sont environ 70,000 à l'avoir choisie, soit environ 200,000 personnes protégées, soit encore 10% des Français de l'étranger.

Les consultations réalisées lors des Assises de la Protection Sociale des Français de l'étranger montrent un attachement fort à la protection « santé » nationale. Les vingt panélistes « CFE » volontaires tirés au sort qui ont pris part aux échanges sur la CFE et ont retenu 22 des 105 propositions soulignent la nécessité de moderniser et réformer la CFE, tant en termes de relations clients qu'en termes d'offres commerciales et de remboursement ou encore de systèmes et applications informatiques. Ils sont par ailleurs nombreux à s'interroger sur le financement de la CFE : les cotisations volontaires sont jugées chères ; l'État ne participe pas assez à la protection « santé » des Français de l'étranger à l'instar de ce qu'il fait en France.

Les douze propositions choisies par l'ensemble des panélistes et candidats panélistes reflètent le choix des panélistes « CFE » en mettant l'accent sur le manque de connaissance et de communication sur le fonctionnement et les offres de la CFE ainsi que sur le manque de contact humain. La mise en place d'antennes locales et l'élaboration d'un guide sont fortement suggérées.

Cette expérience de démocratie participative unique a confirmé l'importance de la CFE dans le paysage des Français de l'étranger. *L'Avenir de la CFE* est le sujet qui a attiré le plus de candidats panélistes, le plus de contributions et le plus de commentaires sur l'outil IA mis à disposition. Si de nombreux adhérents de la CFE ont participé à cette réflexion, plusieurs citoyens du monde ont été attirés par le sujet par curiosité pour comprendre l'enjeu et la complexité de l'assurance santé des Français de l'étranger. La conclusion est unanime : il convient de trouver un nouveau modèle économique pour préserver cet outil utile et nécessaire.

4) Contribution des experts

Les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger ont mobilisé, tout au long des travaux, trois experts aux profils et compétences diversifiées. Quel bilan font-ils de leur participation à ces travaux ?

Qui sont les experts qui ont contribué aux Assises ?

Serge MUCETTI a occupé les fonctions de consul général à Rabat, à Bruxelles et à Casablanca, de sous-directeur de l'administration des Français, d'ambassadeur haut représentant de la République française en République centrafricaine, à Djibouti, de directeur de cabinet des deux premiers secrétaires d'Etat chargés des Français de l'étranger (D. Douillet et E. Courtial).

Eric SIGNARBIEUX travaille auprès de collectivités locales depuis de nombreuses années, où il a acquis une expertise dans les domaines de l'action sociale, de l'insertion, de la prévention de la protection de l'enfance et de la santé. Il a occupé des fonctions en CCAS (centres communaux d'action sociale) et est actuellement délégué général de l'Union Nationale des CCAS.

Clément CADORET, spécialiste des politiques publiques de jeunesse, de minima sociaux et de lutte contre la pauvreté, a occupé successivement les postes d'inspecteur des affaires sociales, de conseiller au sein de la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et de directeur général délégué du CNOUS (centre national des œuvres universitaires et scolaires).

a. Une concertation de haute tenue

Les experts ont été associés directement à chacun des étapes de ces Assises. Ainsi, ils ont contribué, auprès de l'AFE, à la préparation des différentes auditions de l'ensemble des acteurs concernés, à la conception de l'enquête en ligne qui a suscité plus de 11 000 contributions et enfin à l'organisation de la conférence de consensus conduite sous l'égide de la CNDP.

Ils ont ainsi pu soutenir les efforts visant à recueillir directement la parole des personnes concernées comme à alimenter les réflexions des élus de l'AFE.

b. Des attentes en termes de protection sociale qui rejoignent celles exprimées sur le territoire français

Tout en s'inscrivant dans un cadre dérogatoire au modèle en vigueur en France, les experts notent la forte cohérence des enjeux identifiés par les Français de l'étranger avec ceux auxquels fait face notre modèle social :

Equité et universalisme différencié : à l'instar du modèle social français qui vise à conserver une approche universelle tout en tenant compte davantage aujourd'hui des fragilités plus grandes de certaines catégories sociales, les Assises ont démontré toute la pertinence de cette approche s'agissant des Français de l'étranger. Si les aides sociales ont naturellement vocation à cibler directement les plus fragiles, la question du juste ciblage des bourses scolaires a par exemple été au cœur de nombreuses contributions.

Tenir compte des diversités géographiques : les Assises ont de nouveau mis en avant l'impérieuse nécessité de tenir d'abord compte des politiques sociales mises en place par les pays d'accueil. Surtout, elles ont mis l'accent sur la nécessité d'une attention particulière aux pays dans lesquels l'absence de cette protection se fait particulièrement sentir, non sans souligner la difficulté d'une telle tâche.

Simplifier et rendre lisible l'accès aux droits : quels que soient les sujets abordés lors des Assises, la demande d'un accès facilité et d'une plus grande lisibilité des droits possibles pour chacun est apparue très fortement. Les propositions portent en particulier sur l'accès multicanal aux différentes informations et formes d'aide. Et ce d'autant plus que les Assises sont intervenues dans un contexte particulier lié aux difficultés de fonctionnement de l'application Scolaide traitant les demandes de bourses. Les Assises ont ainsi mis en évidence la forte insatisfaction des Français de l'étranger en cette année de transition. De la même manière, dans un contexte de baisse globale des délais d'instruction par les MDPH en France, la question de la

lourdeur des démarches pour les enfants en situation de handicap et leurs familles a pris une résonnance particulière.

Les experts ont surtout pu constater **l'attachement très fort des Français de l'étranger à leur système de protection sociale.** Rien de plus naturel alors que les questions liées au social et à la santé figurent en tête de leurs sujets de préoccupations.

c. Des pistes d'évolutions en résonnance avec les défis auxquels fait face le modèle social français

Fort logiquement, les propositions issues de ces Assises rejoignent ainsi les attentes collectives exprimées par leurs compatriotes résidant en France. Parmi les propositions formulées, les experts ont souhaité mettre en avant certaines parmi les plus emblématiques :

- l'équité est au cœur des demandes relatives aux questions liées au handicap. Tel est par exemple le sens de la demande de la suppression de la condition exceptionnelle d'un taux d'incapacité de 50 % permettant l'attribution d'un AESH.

- le maintien des droits avec le devenir de la Caisse des Français de l'Etranger, dépositaire d'une délégation de service public, qui apparaît comme un lien d'attachement plus que symbolique avec la France, en résonnance avec les droits acquis en matière de santé via la sécurité sociale dont l'année 2025 marque les 80 ans.

- s'agissant de **la simplification**, les experts ont noté les attentes fortes relatives à la résolution des dysfonctionnements de Scolaide et la nécessité d'un travail approfondi à ce sujet. C'est une condition essentielle à la mise en œuvre d'évolutions visant à lutter contre le non-recours aux droits, comme l'automatisation de l'attribution ou, surtout, du renouvellement des bourses scolaires ou encore le développement des modes d'information aux Français de l'étranger via les postes diplomatiques et consulaires.

5) Témoignages de panélistes

a. Amélie BERTHE - DELANNOY, Maroc.

J'exprime ma profonde reconnaissance d'avoir été sélectionnée comme panéliste lors des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger, dans le groupe Bourses scolaires et AESH. Cette participation a constitué pour moi une prolongation naturelle de mon soutien actif aux familles expatriées, notamment dans la constitution de dossiers de bourses et d'accompagnement des enfants en situation de handicap.

L'ambiance de travail était marquée par le respect, la bienveillance et l'écoute. L'encadrement clair et les critères précis ont permis d'étudier, de débattre et de sélectionner collectivement les nombreuses propositions issues des contributions de toutes parts. Les échanges ont été riches et constructifs, donnant à tous l'envie de prolonger cette réflexion bien au-delà du temps imparti.

Cet exercice de démocratie participative a fait émerger des besoins précis : rendre l'accès aux bourses scolaires plus lisible et équitable, renforcer l'accompagnement éducatif et social des enfants en situation de handicap à l'étranger, et faire évoluer ces dispositifs d'une logique d'aides de bon vouloir vers un droit effectif, stable et structurant, relevant pleinement d'un service public.

La qualité des échanges et la rigueur du processus m'amènent à espérer que les propositions retenues pourront, une fois examinées, se traduire en avancées concrètes. Elles offriraient ainsi aux familles un cadre plus clair, plus sûr et plus cohérent, en consolidant durablement les droits qui doivent accompagner leur parcours à l'étranger.

b. Jean-Bernard DUMERC, Japon.

Je me félicite d'avoir pu participer aux Assises de la protection sociale des Français de l'étranger, en tant que paneliste de l'atelier sur les bourses scolaires et les AESH.

Je suis impressionné par l'effort fait par l'AFE et les autres conseillers des Français de l'étranger, de l'étroite collaboration avec les services du ministère, notamment la MASAS et l'AEFE. Et surtout de l'excellente préparation sur 7 mois avec nombre de présentations et webinaires enregistrés en ligne.

Je dois avouer humblement que dans le petit groupe de panélistes que nous étions, nous n'étions pas suffisamment préparés à la hauteur espérée. Nombre d'entre nous

n'étaient pas assez informés des procédures de bourses, ce qui a rendu le travail des rapporteurs plus difficile, devant utiliser le court temps accordé pour les réunions à des fins d'éducation de base. Une réunion préliminaire de préparation aurait été bienvenue. Heureusement, notre rapporteuse a créé un groupe de travail sur une messagerie en ligne, qui a permis d'échanger en temps réel, en amont, durant et en aval des assises, ce qui nous a beaucoup aidé.

Nous avons pu compléter notre travail grâce à la flexibilité et à l'habileté de notre rapporteuse, qui nous a accordé deux réunions de travail plutôt qu'une et de trois heures chaque au lieu de deux. Mais du fait des diverses contraintes individuelles (décalage horaire, complexité des sujets, autres priorités personnelles, etc.), sur les 20 panélistes choisis au départ, tous n'ont pas pu suivre jusqu'à la fin.

Enfin, sur le plan de la communication, les informations sur la grande enquête « Votre avis en 5 min » et le besoin de réunions locales pour la rédaction d'un « cahier d'acteur » et sur les spécificités des trois ateliers, n'ont pas été suffisamment relayées par les acteurs associatifs, dont les associations de parents d'élèves, les OLES, etc.

Je souhaite bonne continuation à toutes les personnes impliquées pour l'exploitation des propositions retenues.

c. Baptiste ARNOULD, Canada.

Je tiens tout d'abord à remercier la CNDP pour l'organisation de cet exercice de démocratie participative, particulièrement précieux dans le contexte actuel, et d'autant plus important pour les Français vivant à l'étranger, souvent éloignés de la vie institutionnelle nationale. Ces Assises ont permis de maintenir un lien essentiel avec notre pays et d'offrir un espace d'expression structuré aux citoyens expatriés.

Pour cette première édition, l'initiative apparaît comme une réussite dans son principe : recueillir les avis et propositions de Français répartis aux quatre coins du monde. Malgré les contraintes inhérentes à l'exercice (décalage horaire, temps limité, diversité des situations), la qualité des échanges a été remarquable.

Au cours de nos travaux, plus de 200 propositions ont été examinées. L'objectif était d'en retenir un nombre restreint afin d'aboutir à des recommandations concrètes et opérationnelles. Cet exercice de sélection s'est révélé exigeant. Je tiens néanmoins à souligner que de nombreuses propositions non retenues demeurent pertinentes, et j'encourage les acteurs souhaitant poursuivre la réflexion à s'approprier l'ensemble des contributions, au-delà du seul document de synthèse.

Étant moi-même étudiant-chercheur, je suis particulièrement sensible aux enjeux liés aux bourses scolaires et aux dispositifs AESH. L'éducation constitue un levier fondamental d'égalité des chances et d'émancipation. Il me semble donc primordial que chaque élève puisse accéder à l'enseignement français à l'étranger dans des conditions équitables, notamment les élèves en situation de handicap. Quelles que soient les décisions qui seront arrêtées, l'enfant doit demeurer la finalité première de ces travaux. C'est en plaçant systématiquement l'intérêt de l'élève au centre des réflexions que le principe d'égalité pourra être pleinement garanti et que l'inclusion pourra devenir réellement effective.

Enfin, j'espère que ces travaux ouvriront la voie à des actions concrètes et durables, et que ce type d'initiative de démocratie participative sera pérennisé, tant il renforce le lien entre les citoyens et les institutions et donne tout son sens à l'engagement citoyen.

d. Anne-Sophie LECOINTRE, Thaïlande.

J'ai été très heureuse de participer aux Assises de la protection sociale organisées par l'Assemblée des Français de l'Étranger. Cette expérience a été pour moi un véritable moment de citoyenneté active, fondé sur une intelligence collective concrète, vivante et tournée vers l'action.

Au-delà des sujets abordés (qu'il s'agisse de la CFE, des bourses ou d'autres problématiques qui touchent directement les Français de l'étranger), ce qui m'a particulièrement marquée, c'est le processus lui-même : donner la parole aux citoyens, les associer à la réflexion et à la co-construction des solutions, c'est non seulement aller dans le bon sens, mais c'est aussi reconnaître la richesse des expériences de terrain et la légitimité de chacun à contribuer.

Cette démarche permet de passer d'une posture de constat ou de plainte à une véritable capacité d'agir. Participer, proposer, confronter les points de vue, chercher ensemble des pistes d'amélioration : c'est ainsi que l'on fait bouger les lignes. L'intelligence collective, lorsqu'elle est réellement mise en œuvre, devient une puissance de transformation et un moteur d**'action citoyenne.**

J'ai également trouvé très fort le fait de voir des Français du monde entier, parfois très éloignés géographiquement, se retrouver autour de problématiques communes. Cette union au-delà des frontières rappelle que la communauté des Français de l'étranger partage des enjeux, des droits et des responsabilités, et qu'elle peut se mobiliser collectivement pour les faire avancer.

Cette participation m'a donné envie d'aller plus loin ! Pourquoi ne pas imaginer des dispositifs de participation citoyenne plus réguliers, par exemple des ateliers thématiques approfondis tout au long de l'année, incluant des citoyens tirés au sort ? Cela permettrait d'ancrer durablement cette dynamique, de valoriser davantage les compétences et les expériences des citoyens, et de renforcer leur **rôle d'acteur à part entière de la vie démocratique.**

Ces Assises ont montré que lorsque l'on fait confiance aux citoyens, qu'on les responsabilise et que l'on crée les conditions de l'intelligence collective, des solutions émergent. **C'est une voie inspirante, qui j'espère sera conservée dans notre fonctionnement de façon structurelle à l'avenir.**

6) Les propositions des Assises

L'ensemble des 355 propositions est accessible sur le blog des élus de l'AFE.

a) Les 70 propositions retenues par thématiques

1) Les aides sociales directes et indirectes

- Simplification et uniformisation des critères d'accès aux aides,
- Quotient familial unifié (modèle CAF France) pour garantir l'équité entre foyers,
- Principe d'aide différentielle : prise en compte des dispositifs locaux avant intervention française (éviter les doubles aides),
- Indexation des aides sur l'inflation et réévaluation continue,
- Importance d'une campagne de communication claire et digitale pour informer les bénéficiaires,
- Débat autour de l'accès aux aides basé sur les cotisations : certains favorables (justice contributive), d'autres opposés (solidarité universelle),
- Réduction du coût de la CFE (Caisse des Français de l'Étranger) jugée nécessaire (trop chère pour les petites retraites),
- Lien impôts/droits évoqué par certains panélistes (notamment ceux qui paient des impôts en France malgré l'expatriation),
- Améliorer la communication sur les droits et les conditions d'accès (point d'accord général),
- Créer un fonds d'urgence de 10 M€ pour catastrophes naturelles, crises sanitaires, événements majeurs,
- Importance du rapatriement/évacuation médicale rapide,
- Interlocuteurs francophones dans les situations de crise ; débat sur l'inclusion d'autres langues (hispanophones pour pays comme l'Argentine),
- Création d'une MDPH dédiée aux Français de l'étranger,
- Alignement des barèmes d'invalidité sur ceux de la France,
- Amélioration du calcul des droits : prise en compte de la fiscalité et des salaires locaux,
- Allocation "grand âge" pour les personnes âgées à l'étranger,
- Importance de garantir la continuité de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé),
- Soutien renforcé au retour en France (réinsertion administrative, sociale et médicale),

- Réduction/suppression du délai de carence pour accéder à la Sécurité sociale au retour en France (actuellement 3 à 6 mois),
- Portabilité de la CFE lors du retour,
- Clarifier les procédures pour la reconnaissance des prestations perçues à l'étranger,
- Accès à une aide juridictionnelle pour les Français de l'étranger, notamment en cas d'incarcération,
- Alléger les justificatifs administratifs demandés pour les démarches.

2) <u>Les aides à la scolarité : bourses scolaires et accueil des enfants en situation de handicap</u>

- Réactualiser la valeur du seuil de patrimoine immobilier tous les 5 ans,
- Former tous les utilisateurs de SCOLAIDE (parents, agents consulaires, chefs d'établissement, DAF, élus, membres CCB),
- Identifier les causes des dysfonctionnements de SCOLAIDE et demander un nouveau schéma de fonctionnement plus fluide,
- Accompagner la valeur de l'IPPA d'une note expliquant son mode de calcul et les données prises en compte,
- Prioriser le versement des aides AESH aux familles boursières, tout en maintenant un accès possible aux familles non boursières en difficulté,
- Améliorer le statut juridique et social des AESH via un contrat de droit local déterminé et signé par les établissements,
- Désigner un référent AESH dans chaque établissement,
- Désigner l'administration comme médiateur en cas de conflit avec les familles,
- Mettre en place une formation spécifique pour les AESH,
- Intégrer une formation obligatoire à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) dans le parcours de formation initiale et continue des enseignants et assistants d'éducation (AED),
- Supprimer la condition exigeant un taux de handicap, évalué par la MDPH, supérieur à 50% pour bénéficier de la prise en charge de l'AESH,
- Requérir de l'AEFE qu'elle définisse et communique le taux horaire aux parents avant la rentrée scolaire,
- Porter la validité de la décision de la MDPH à 3 voire 5 ans pour éviter la constitution d'un lourd dossier de renouvellement tous les 2 ans,
- Désigner une seule antenne MDPH spécifiquement formée et compétente pour les Français de l'étranger,
- Créer un mécanisme de pré-financement, type tiers payant (OLES, établissements, caisses de solidarité...) pour rémunérer les AESH en

attente du versement de leur prise en charge, dès lors qu'une notification MDPH est validée,

- Publier systématiquement des rapports publics sur les critères, montants distribués, répartition,
- Refondre les instructions priorisant clairement l'intérêt de l'enfant,
- Harmoniser les pratiques des postes, afficher clairement le reste à charge,
- Faire les visites à domicile AVANT le CCB pour que les membres disposent de tous les éléments utiles,
- Respecter et prendre en compte les observations des membres CCB bénévoles,
- Ajuster l'enveloppe limitative aux besoins exprimés et conformes aux instructions (et non l'inverse),
- Soumettre les IPPA aux conseils consulaires des bourses,
- Améliorer la communication aux familles, organiser des réunions d'information,
- Suivre les circonstances ayant amené les familles à ne pas renouveler leur demande de bourse,
- Diriger les familles en difficulté vers les associations et conseillers.

3) <u>L'avenir de la Caisse des Français de l'Etranger</u>

- Subventionner (sur le budget MEAE affecté aux aides sociales) entre 50% et 100%, tous les ans, le coût de la « Catégorie Aidée »,
- Au nom de la solidarité nationale et pour financer la mission de service public de la CFE, affecter une partie de la CSG payée par les FDE au budget de fonctionnement de la caisse,
- Maintenir les tutelles existantes, celles de la Direction de la Sécurité Sociale et de la Direction du Budget en ajoutant celle de la Direction des Français à l'étranger,
- Intégrer au sein du conseil d'administration des représentants des assurés à parité avec des représentants des élus de terrain,
- Assurer la formation des administrateurs de la caisse,
- Afin de travailler en toute transparence avec ses adhérents, publier tous les ans les statistiques sociales et financières de la CFE,
- Supprimer le principe de « zonage » et garantir une égalité de traitement à tous les adhérents quel que soit leur lieu de résidence, leur âge et leur état de santé,
- Individualiser les risques afin d'individualiser davantage les cotisations,
- Élargir les critères d'attribution de la « catégorie aidée »,

- Étudier un scenario sur le long terme de l'intégration de tous les FDE dans le régime général de la Sécurité Sociale en préservant leurs spécificités,
- Développer une offre « Grand Age et Dépendance »,
- Introduire un avantage cotisation pour les « adhérents fidèles et vertueux »,
- Encourager une approche de gestion « entrepreneuriale » où analyse comparative, anticipation, adaptation, réactivité et équilibre cotisation/dépense formeraient le b.a.-ba de la relation clients,
- Développer les outils numériques les plus inclusifs et les plus performants du secteur,
- Mettre en place des antennes locales, relais de gestion de proximité de la relation client,
- Autoriser des contrôles réguliers du bien- fondé des prestations avec l'aide des services consulaires (y compris les consuls honoraires) et des techniques de « data mining » (croisement de fichiers :registres, organismes sociaux et fiscaux,
- Créer un système d'amende pour les contrevenants.

b) Les 12 propositions votées par thématiques

1) Les aides sociales directes et indirectes

- Simplification et uniformisation des critères d'accès aux aides
- Réduction/suppression du délai de carence pour accéder à la Sécurité sociale au retour en France (actuellement 3 à 6 mois)
- Quotient familial unifié (modèle CAF France) pour garantir l'équité entre foyers
- Création d'une MDPH dédiée aux Français de l'étranger
- Améliorer la communication sur les droits et conditions d'accès
- Alléger les justificatifs administratifs demandés pour les démarches
- Indexation des aides sur l'inflation et réévaluation continue
- Principe d'aide différentielle : prise en compte des dispositifs locaux avant intervention française (éviter les doubles aides)
- Allocation "grand âge" pour personnes âgées à l'étranger
- Importance du rapatriement/évacuation médicale rapide
- Accès à une aide juridictionnelle pour les Français de l'étranger, notamment en cas d'incarcération
- Soutien renforcé au retour en France (réinsertion administrative, sociale et médicale)

2) Les aides à la scolarité : bourses scolaires et accompagnement des élèves en situation de handicap

- Identifier les causes des dysfonctionnements de SCOLAIDE et demander un nouveau schéma de fonctionnement plus fluide
- Former tous les utilisateurs de SCOLAIDE (parents, agents consulaires, chefs d'établissement, DAF, élus, membres CCB)
- Prioriser le versement des aides AESH aux familles boursières, tout en maintenant un accès possible aux familles non boursières en difficulté
- Désigner un référent AESH dans chaque établissement
- Supprimer la condition exigeant un taux de handicap, évalué par la MDPH, supérieur à 50% pour bénéficier de la prise en charge de l'AESH
- Porter la validité de la décision de la MDPH à 3 voire 5 ans pour éviter la constitution d'un lourd dossier de renouvellement tous les 2 ans
- Accompagner la valeur de l'IPPA d'une note expliquant son mode de calcul et les données prises en compte
- Intégrer une formation obligatoire à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) dans le parcours de formation initiale et continue des enseignants et assistants d'éducation (AED)

- Améliorer le statut juridique et social des AESH via un contrat de droit local déterminé et signé par les établissements
- Réactualiser la valeur du seuil de patrimoine immobilier tous les 5 ans
- Organiser un webinaire d'État en début de campagne afin d'homogénéiser les pratiques entre postes ; publier à cette occasion, un rapport public contenant les critères, montants distribués et répartition des aides à la scolarité
- Refondre les instructions priorisant clairement l'intérêt de l'enfant

3) <u>L'avenir de la Caisse des Français de l'étranger</u>

- Permettre aux travailleurs indépendants (non salariés) de cotiser à la retraite française par le biais de la CFE
- Intégrer au sein du conseil d'administration des représentants des assurés à parité avec des représentants des élus de terrain
- Développer une offre « Grand Age et Dépendance »
- Supprimer le principe de « zonage » et garantir une égalité de traitement à tous les adhérents quel que soit leur lieu de résidence, leur âge et leur état de santé
- Maintenir les tutelles existantes, celles de la Direction de la Sécurité Sociale et de la Direction du Budget en ajoutant celle de la Direction des Français à l'étranger
- Autoriser des contrôles réguliers du bien-fondé des prestations avec l'aide des services consulaires (y compris les consuls honoraires) et des techniques de « data mining » (croisement de fichiers : registres…)
- Afin de travailler en toute transparence avec ses adhérents, publier tous les ans les statistiques sociales et financières de la CFE
- Au nom de la solidarité nationale et pour financer la mission de service public de la CFE, affecter une partie de la CSG payée par les FDE au budget de fonctionnement de la caisse
- Réaliser un guide de la Protection Sociale des FDE et le rendre public par tous les moyens (y compris le site service-public.fr)
- Mettre en place des antennes locales, relais de gestion de proximité de la relation client
- Étudier un scenario sur le long terme de l'intégration de tous les FDE dans le régime général de la Sécurité Sociale en préservant leurs spécificités
- Élargir les critères d'attribution de la « catégorie aidée ».

Conclusion des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger par M. Florian BOHEME, Président de la Commission des Affaires Sociales, du Monde Combattant, de l'Emploi et de la Formation

Dans un contexte institutionnel inédit en France, ces Assises de la protection sociale des Français de l'étranger ont offert une consultation démocratique unique pour nos compatriotes établis hors de France. Des citoyennes et des citoyens souvent très au fait de ce qui se joue à Paris et dans le débat public national, mais qui demeurent trop rarement identifiés comme une priorité par les pouvoirs publics.

Ces Assises ont démontré qu'il existe des relais solides et engagés. Nous pouvons compter sur des soutiens précieux au sein du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, au sein de l'administration consulaire du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, parmi les parlementaires représentant les Français de l'étranger, sans oublier les 442 Conseillères et Conseillers des Français de l'étranger, véritables piliers de la démocratie de proximité. Les associations françaises, engagées partout dans le monde, jouent elles aussi un rôle déterminant et irremplaçable.

Ces Assises sont d'abord venues du terrain. Elles sont le fruit d'une mobilisation sans précédent dans l'après-COVID, révélatrice de fragilités profondes mais aussi d'une attente forte de reconnaissance. Cette mobilisation a été entendue par le ministre délégué chargé des Français de l'étranger, Laurent Saint-Martin, qui a su saisir les enjeux de cette consultation et en permettre la mise en œuvre.

Que toutes celles et tous ceux qui ont contribué à rendre cet exercice possible — en organisant, animant, structurant et nourrissant les débats — soient ici pleinement remerciés.

Ce moment démocratique inédit n'aurait pas été possible sans le concours essentiel de la Commission nationale du débat public (CNDP), garante de la qualité et de l'intégrité des échanges, ni sans l'engagement constant de notre collège d'experts, qui a accompagné avec rigueur et exigence le contenu des travaux.

Ces Assises se sont déroulées sur un peu plus de six mois et ont été clôturées par la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, Éléonore CAROIT, dont l'engagement en faveur des communautés françaises à l'étranger est reconnu.

Le rapport final présente l'ensemble des propositions issues de ce travail collectif. Elles sont désormais publiques. Elles existent. Elles doivent vivre.

Ces propositions doivent continuer à être débattues, reprises par la puissance publique, appropriées par les partis politiques, et même — pourquoi pas — intégrées aux projets des futurs candidats à l'élection présidentielle. C'est ainsi que la démocratie progresse.

Comme je l'ai rappelé lors de la clôture des Assises, il y a urgence à éteindre plusieurs incendies :

– à la Caisse des Français de l'étranger, fragilisée par des choix tarifaires mal calibrés,

– à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, confrontée à des tensions structurelles majeures,

– et dans le soutien à nos compatriotes les plus en situation de précarité, pour lesquels chaque décision budgétaire a des conséquences immédiates et concrètes.

La protection sociale des Français de l'étranger n'est pas une option.

Elle est au cœur de notre modèle de société depuis le Conseil national de la Résistance. En garantissant une protection sociale aux Français établis hors de France, la République affirme sa cohérence, sa solidarité et sa capacité de projection à l'échelle mondiale.

C'est un point qu'il ne faut jamais perdre de vue. Malgré les soubresauts institutionnels, malgré un contexte budgétaire extrêmement contraint, les près de trois millions de Françaises et de Français vivant à l'étranger constituent un socle indissociable de la puissance et de l'influence de la France dans le monde.

Les Assises sont désormais closes dans leur forme participative et consultative. Mais le travail, lui, doit se poursuivre. C'est dans cet esprit que l'Assemblée des Français de l'étranger a demandé au Gouvernement la mise en place d'un comité de suivi, afin de transformer les propositions retenues en mesures concrètes, évaluables et suivies dans le temps.

Par leur ampleur, leur méthode démocratique et l'engagement exceptionnel de tous les acteurs impliqués, ces Assises constituent une expérience unique. Souhaitons qu'elles deviennent un modèle pour de futures consultations sur les nombreux sujets qui structurent le quotidien des Françaises et des Français établis hors de France.